



Commission Locale de l'EAU  
Lundi 1<sup>er</sup> décembre à 10h30  
Salle Cordouan - verdon sur mer

# # Ordre du jour

---

- **Révision SAGE**

+

Validation de l'état initial du SAGE

+

Recomposition de la CLE 2026: présentation et validation

+

Calendrier et échéances 2026



## Validation de l'état initial du SAGE

# # Proposition de validation de l'état initial du SAGE

---

## Propositions de modifications:

- Mise à jour des graphiques températures de l'eau et débits pour intégrer les dernières données disponibles et qui ont été mises à jour par le SMIDDEST
- Modification de l'annexe concernant l'arrêté de composition de la CLE
- Modification du texte lié « *E. III. 2. Qualité écologique des eaux estuariennes pour les poissons* »
  - Remplacer la phrase « *La pêche liée au centre nucléaire du Blayais aggrave cette situation en entraînant la mort d'organismes aspirés* » par la phrase « *Les tambours filtrant l'eau de refroidissement des installations non nucléaires du CNPE restent une pression identifiée pour certaines espèces au même titre que les autres pressions déjà mentionnées même s'il est recherché une amélioration continue du système* ».

**Sous réserve des modifications inscrites ci-avant, il est proposé de valider le document état initial révisé du SAGE Egma → Vote**



## Recomposition de la CLE

# # Evolution composition CLE: motif

---

Recomposition globale pour s'aligner aux élections municipales entraînant le + de mouvements dans les CLE

ET

## Bilan gouvernance:

- Taux d'absentéisme important du collège 1 (élus), confusion dans les représentations (multi-casquettes), importance d'avoir des élus volontaires et qui peuvent s'impliquer,

- **Collège des collectivités territoriales**

Souhait intégration de tous les EPCI

Intégration de représentants de l'aménagement du territoire (SCOT notamment, obligation Décret SAGE 2024)

Rappel, on est dans un collège « nominatif » et non es-qualité → ce sont des personnes nommées dans les structures

## **Collège des usagers, associations, propriétaires,...**

Valider avec chaque structure le souhait de continuer à être membre (en dehors de celles obligatoires)  
Éventuellement nouvelles structures suites aux ateliers thématiques.

- **Collège des représentants de l'Etat**

Travail en interne entre services de l'Etat pour valider les membres actuellement présents

# # Evolution composition CLE: Rappel composition obligatoire

Collège 1	Collège 2 (1 représentant minimum)	Collège 3
50% élus communaux	Chambre de commerce et d'industrie territoriales	Parc national
1 EPCI minimum	Association de consommateurs	Préfet coordonnateur de bassin
Région	Producteur d'hydroélectricité	Agence de l'eau
Départements	Organisme unique bénéficiant d'autorisations de prélèvement de l'eau pour l'irrigation	Parc naturel marin
Parc naturel régional	Chambre d'agriculture	
1 EPTB minimum	Fédération des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique	
1 porteur de SCoT minimum	Association syndicale de propriétaire ou représentant de la propriété foncière ou forestière	
	Association de pêche professionnelle.	
	Association de protection de l'environnement	

# # Composition actuelle du collège 1 (élus collectivités) → 44 membres

Région Nouvelle-Aquitaine  
Département Gironde  
Département Charente-Maritime  
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional  
Médoc

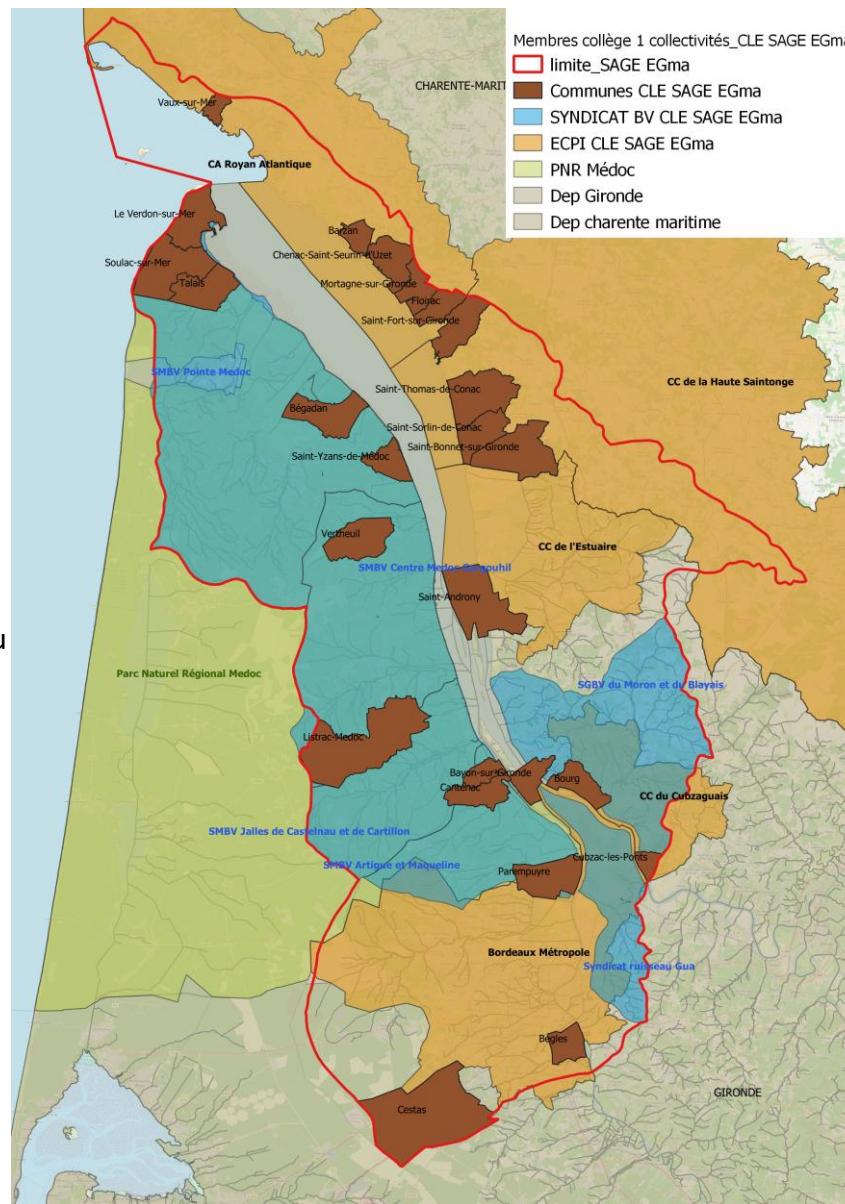
EPCI

Bordeaux Métropole  
CARA  
CdC Grand Cubzaguais  
CdC Haute Saintonge  
CdC Estuaire

Syndicat bassins versants:

Pointe Médoc  
Centre Médoc Gargouih  
Jalles du Cartillon et de Castelnau  
Artigue et de la Maqueline  
Ruisseau du Guâ  
Moron, du Blayais, Virvè et  
Renaudière

SMIDDEST et SMEGREG



Barzan  
Bayon-sur-Gironde  
Bégadan  
Bègles  
Bourg  
Cantenac  
Cestas  
Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet  
Cubzac-les-Ponts  
Floirac (17)  
Le Verdon-sur-Mer  
Listrac-Medoc  
Margaux  
Mortagne-sur-Gironde  
Parempuyre  
Saint-Androny  
Saint-Bonnet-sur-Gironde  
Saint-Fort-sur-Gironde  
Saint-Sorlin-de-Conac  
Saint-Thomas-de-Conac  
Saint-Yzans-de-Medoc  
Soulac-sur-Mer  
Talais  
Vaux-sur-Mer  
Vertheuil

→ 25 membres désignés par les associations de maires dont 15 en Gironde et 10 en Charente-Maritime 8

## # Composition actuelle du collège 2 (associations / usagers) → 26 membres

Structures obligatoirement présentes	Structures présentes actuellement	commentaires
chambres de commerce et d'industrie territoriales	Oui CCI de Gironde	
associations de consommateurs	Oui association familiales Laïques Gironde	
producteurs d'hydroélectricité	non	Absente sur le territoire
organismes uniques bénéficiant d'autorisations de prélèvement de l'eau pour l'irrigation	Oui/non	C'est désormais la CIA 17-79 et actuellement c'est la CA 17 à la CLE
chambres d'agriculture	Oui chambre 33	
fédérations des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Oui du 17 et du 33	
associations syndicales de propriétaires ou des représentants de la propriété foncière ou forestière	Oui syndicat sylviculteur sud ouest / ASA marais duchatel et ASA marais Bardecille	
associations de pêche professionnelle.	Oui association pêcheurs professionnels Gironde et CDPMEM 17	
associations de protection de l'environnement	Oui SEPANSO / Collectif Estuaire / Vivre avec le fleuve / Biosphère Environnement / CPIE Médoc / Estuaire pour tous / conservatoire de l'Estuaire	
Autres membres présents actuellement	UNIMA / UNICEM / Fédération de chasseurs Gironde et Charente-Maritime / UMPBX / association plaisanciers Royan / CNPE Blayais	

## # Composition actuelle du collège 3 (représentant Etat) → 16 membres

Structures obligatoirement présentes	Structures présentes actuellement	commentaires
Parc national	non	Pas présent sur notre territoire
Préfet coordonnateur de bassin	Oui	
Agence de l'eau	oui	
Parc naturel marin	Oui	

Autres membres présents actuellement	DDTM Gironde et Charente-Maritime / DREAL Nouvelle-Aquitaine / MISEN / OFB 17 et 33 / DIRM / Grand Port de Bordeaux / conservatoire du littoral et des rivages / DDPP 17 et 33	
--------------------------------------	--	--

# # Scénario recomposition Collège 1 des élus

Rappel composition actuelle (les changements concernent essentiellement les élus « locaux ») 44 membres:

- 24 élus représentants des communes
- 6 élus représentants les syndicats de BV
- 3 élus représentants 3 communautés de communes
- 2 élus représentants Bordeaux métropole
- 1 élu représentant une agglomération (CARA)

## Scénario 1:

**1 élu représentant à la fois une commune et un EPCI**

## Scénario 2:

**1 élu représentant à la fois une commune et un EPCI + 1 élus supplémentaire pour les EPCI ayant gardé la compétence GEMAPI (en grande partie des items)\*\***

Base commune: 1 représentant de la Région/ 1 représentant du Département de la Gironde / 1 représentant du Département de la Charente-Maritime / 1 représentant du Parc naturel régional du Médoc / 2 représentants EPTB / Au moins 2 représentants d'un Scot / 6 représentants de syndicats bassins versants (GEMAPI) / 1 représentant SYMADIG

**1 représentant Bordeaux métropole**

**2 représentants Bordeaux métropole**

**1 représentant de la CARA**

**2 représentants de la CARA**

1 représentant de chaque CdC qui représentera aussi une commune soit  $10^{\pm 3}$ \*

1 représentant de chaque CdC qui représentera aussi une commune soit  $10^{\pm 3}$ \* + **1 représentant de plus pour les CdC Haute Saintonge, Médoc Atlantique et CCE**

**TOTAL:  $27^{\pm 3}$  membres**

**TOTAL:  $32^{\pm 3}$  membres**

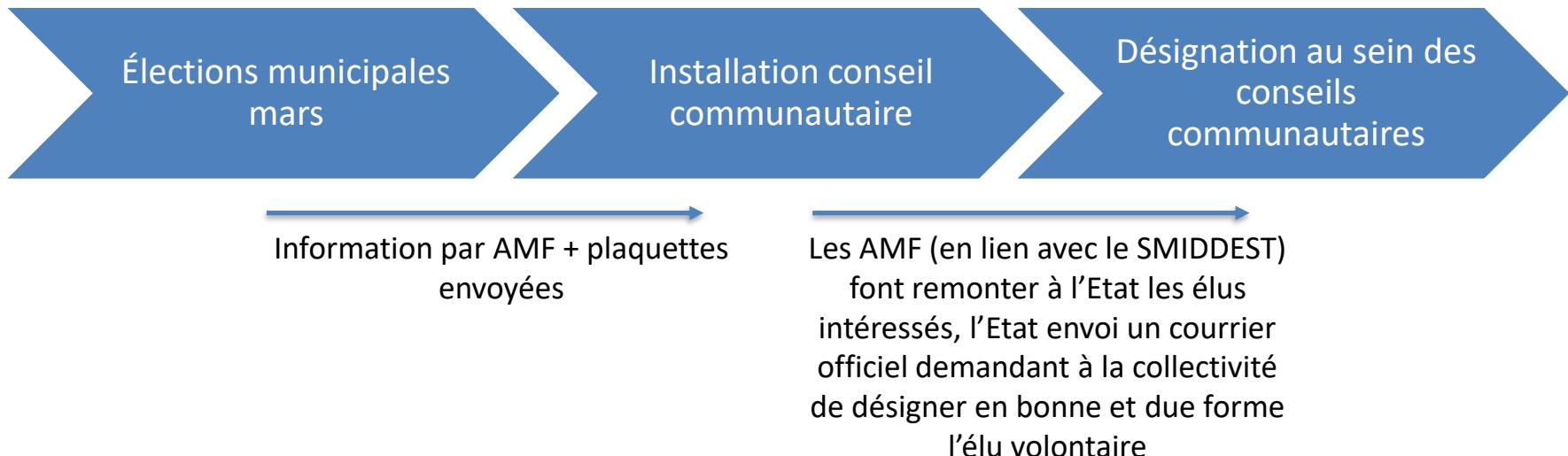
\*Les CdC Portes de l'entre deux mers, côtes bordelais et rives de la laurence sont présentes sur une petite partie du territoire.

\*\* cela permettrait d'avoir un représentant davantage lié à la GEMAPI au sein de l'EPCI et un autre pour des sujets liés au SAGE mais pas à la GEMAPI (assainissement, aménagement, pollution...).

## # Méthodologie

Pour le collège 1 des « collectivités territoriales » → élu·e·s communaux/communautaires

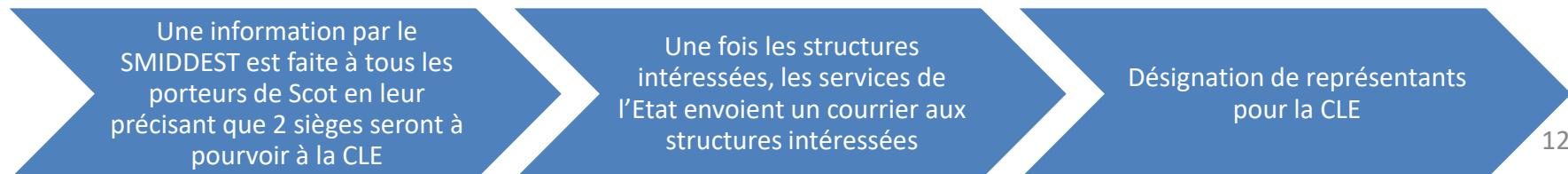
- A la suite des élections municipales, une plaquette d'information sera envoyée aux deux AMF + envoi à chaque mairie + évènements organisés par les AMF



Pour le collège 1 des « collectivités territoriales » → élu·e·s départementaux, régionaux, EPTB et PNR

→ les services de l'Etat envoi un courrier aux structures mentionnées pour qu'elles désignent un représentant pour la CLE

Pour le collège 1 des « collectivités territoriales » → structures porteuses de Scot



- Pour le collège 2 des « usagers, associations environnementales, propriétaires riverains» en dehors des structures obligatoirement présentes
  - Le nombre de structures sera vraisemblablement réduit. Des propositions sont présentées en Bureau de CLE le 26 janvier
  - Le SMIDDEST échangera en amont avec les structures mentionnées concernées
  - Des courriers seront envoyés aux structures qu'il est proposé de retirer / d'ajouter par les services de l'Etat
- Pour le collège 3 des « représentants de l'Etat »

→ Les services de l'Etat font le point entre eux pour désigner les représentants et réduire le nombre de structures actuellement présentes

# # Scénario recomposition Collège 1 des élus

Rappel composition actuelle (les changements concernent essentiellement les élus « locaux ») 44 membres:

- 24 élus représentants des communes
- 6 élus représentants les syndicats de BV
- 3 élus représentants 3 communautés de communes
- 2 élus représentants Bordeaux métropole
- 1 élu représentant une agglomération (CARA)

## Scénario 1:

**1 élu représentant à la fois une commune et un EPCI**

## Scénario 2:

**1 élu représentant à la fois une commune et un EPCI + 1 élu supplémentaire pour les EPCI ayant gardé la compétence GEMAPI (en grande partie des items)\*\***

Base commune: 1 représentant de la Région/ 1 représentant du Département de la Gironde / 1 représentant du Département de la Charente-Maritime / 1 représentant du Parc naturel régional du Médoc / 2 représentants EPTB / Au moins 2 représentants d'un Scot / 6 représentants de syndicats bassins versants (GEMAPI) / 1 représentant SYMADIG

**1 représentant Bordeaux métropole**

**2 représentants Bordeaux métropole**

**1 représentant de la CARA**

**2 représentants de la CARA**

1 représentant de chaque CdC qui représentera aussi une commune soit  $10^{\pm 3}*{}$

1 représentant de chaque CdC qui représentera aussi une commune soit  $10^{\pm 3}* + 1$  représentant de plus pour les CdC Haute Saintonge, Médoc Atlantique et CCE

**TOTAL:  $27^{\pm 3}$  membres**

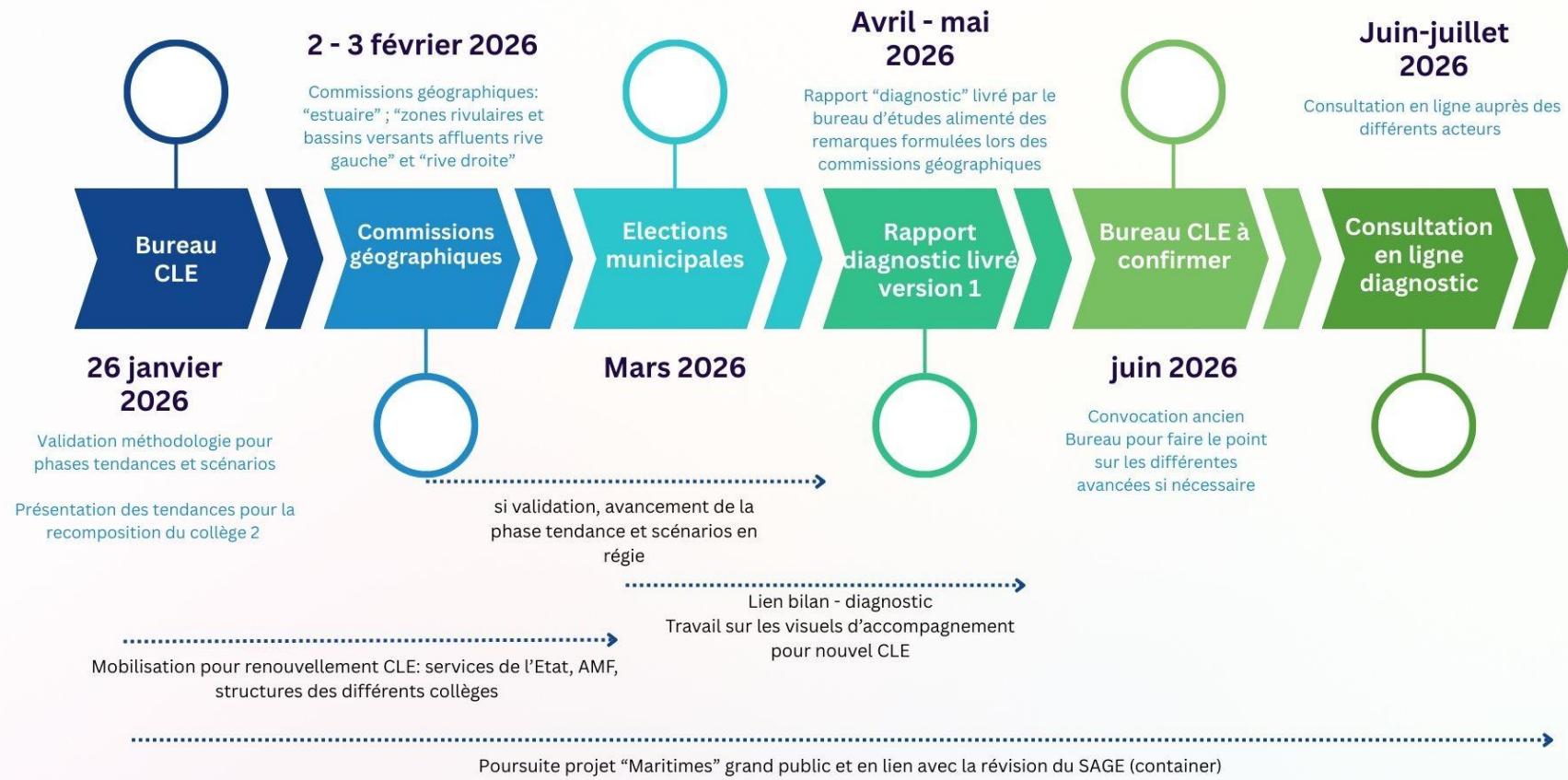
**TOTAL:  $32^{\pm 3}$  membres**

Délibération: il est proposé de valider le fait de recomposer les trois collèges de la CLE en 2026 et de valider un des 2 scénarios pour le collège de élus → vote



## Agenda 2026 et échéances

# Rétroplanning révision SAGE EGma 2026 - 1



## A noter:

Le Bureau actuel continue a pouvoir prendre des délibérations (notamment avis sur les projets) tant que la nouvelle CLE n'est pas en place

# Rétroplanning révision SAGE EGma 2026 - 2

